Parlement européen
2024-2029

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2025/2240(INI)

28.11.2025

AMENDEMENTS
1 - 212

Projet de rapport
Lina Gálvez
(PE776.895v02-00)

Recommandation au Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 70e session de la commission de la condition de la femme des Nations unies (2025/2240(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Visa 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), en particulier ses articles 6 et 13 sur l'accès à la justice et la discrimination multiple à laquelle sont confrontées les femmes et les filles handicapées,

Or. es

Amendement 2
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies, notamment le principe consistant à ne laisser personne de côté, et en particulier l'objectif de développement durable (ODD) nº 5 qui vise à garantir l'égalité entre les sexes et à faire en sorte que les femmes aient les mêmes droits aux ressources économiques, et aient accès à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, et l'objectif de développement durable nº 10, qui vise à éliminer les lois, politiques et pratiques discriminatoires et à encourager l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière,	***supprimé***

Or. en

Amendement 3
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution du Parlement européen du 11 avril 2024 sur l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2024/2655(RSP)),

Or. en

Amendement 4
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 5

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la communication conjointe de la Commission et du Conseil du 25 novembre 2020 intitulée «Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) - Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne» (JOIN(2020)0017), qui expose le plan d'action de l'Union pour l'égalité entre hommes et femmes pour la période 2021-2025,	***supprimé***

Or. fr

Amendement 5
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution du Parlement européen du 13 novembre sur la stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2026-2030,

Or. en

Amendement 6
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Visa 8

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil[1],	– vu la directive 2012/29/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité et remplaçant la décision-cadre 2001/220/JAI du Conseil[1]***, ainsi que sa refonte en cours***,
[1] JO L 315 du 14.11.2012, p. 57, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2012/29/oj.	[1] JO L 315 du 14.11.2012, p. 57, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2012/29/oj.

Or. en

Amendement 7
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu la directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,

Or. en

Amendement 8
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la directive (UE) 2024/1385 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,

Or. en

Amendement 9
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution 1820 (2008) des Nations unies sur la violence sexuelle en tant qu'arme de guerre,

Or. en

Amendement 10
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Visa 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les principes et les lignes directrices des Nations unies sur l'accès à l'assistance juridique dans le système de justice pénale,

Or. en

Amendement 11
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 9

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu le programme «Justice» de la Commission pour la période 2021-2027, qui prévoit un financement pour soutenir la coopération judiciaire en matière civile et pénale, comme des formations pour les juges et autres praticiens du droit, et un accès effectif à la justice pour les citoyens et les entreprises,	***supprimé***

Or. fr

Amendement 12
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 10

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (la «convention d'Istanbul»),	***supprimé***

Or. fr

Amendement 13
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 11

Proposition de résolution	*Amendement*
– vu l'article 81, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,	***supprimé***

Or. fr

Amendement 14
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de l'ONU du 14 juillet 2025 intitulé "Report of the Special Rapporteur on violence against women and girls, its causes and consequences - The different manifestations of violence against women and girls in the context of surrogacy",

Or. fr

Amendement 15
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu la directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique,

Or. en

Amendement 16
Margarita de la Pisa Carrión, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la Convention pour la protection des Droits de l'Homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine: Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine (convention d'Oviedo), AM\ 1310410EN.docx 5/97 PE765.266v02-00 EN 4 avril 1997,

Or. en

Amendement 17
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution du Parlement européen du 11 avril 2024 sur l'inscription du droit à l'avortement dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

Or. en

Amendement 18
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes ***est*** un principe fondamental de l'Union; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;	A. considérant que ***les droits des femmes et*** l'égalité entre les femmes et les hommes ***sont*** un principe fondamental de l'Union ***consacré à l'article 2 du traité sur l'Union européenne et à l'article 23 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes***, la budgétisation sensible au genre*** et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union***, car elles constituent des outils essentiels pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes***; que les politiques internes et externes ***de l'Union*** devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde; ***que l'article 8 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE) consacre l'engagement de promouvoir l'égalité de genre et d'éliminer les inégalités dans toutes ses actions, établissant ainsi un principe d'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines politiques;***

Or. en

Amendement 19
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant ***que l'égalité entre les femmes et les hommes est un*** principe	A. considérant ***le*** principe fondamental ***d'égalité des genres au sein*** de l'Union;

fondamental de l'Union; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle ***devraient*** être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union; que les politiques internes et externes ***devraient*** demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;	que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle ***doivent*** être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union***, en reconnaissant que la pauvreté et la discrimination sont aggravées par le racisme, le handicap, le statut migratoire, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les caractéristiques sexuelles***; que les politiques internes et externes ***doivent*** demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;

Or. en

Amendement 20
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental ***de l'Union; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques*** de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;	A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;

Or. fr

Amendement 21
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;	A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union ***et que cela s'applique à tous les domaines de la vie et à toutes les politiques, y compris l'accès à la justice***; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme ***et des droits fondamentaux***, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;

Or. en

Amendement 22
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; ***que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union***; que les politiques internes et externes devraient ***demeurer*** cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes ***dans le monde***;	A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; ***qu'il convient de tenir compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques de l'UE, mais qu'il importe que les actions soient adaptées aux besoins spécifiques de chaque État membre***; que les politiques internes et externes devraient ***être*** cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes ***à l'échelle mondiale, sans imposer une approche unique***;

Or. sv

Amendement 23
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; que ***l'intégration des questions d'égalité*** entre les hommes et les femmes ***et une approche intersectionnelle devraient être mises*** en œuvre et ***intégrées*** dans toutes les politiques de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;	A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; que ***la promotion de l'égalité*** entre les hommes et les femmes ***de manière cohérente et globale devrait être mise*** en œuvre et ***intégrée*** dans toutes les politiques de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;

Or. en

Amendement 24
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la promotion	A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle devraient être mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques ***pertinentes*** de l'Union; que les politiques internes et externes devraient demeurer cohérentes pour assurer la

efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;	promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;

Or. en

Amendement 25
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; ***que*** l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle ***devraient être*** mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union; ***que*** les politiques internes et externes ***devraient demeurer*** cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;	A. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union; ***qu'il est nécessaire que*** l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et une approche intersectionnelle ***soient*** mises en œuvre et intégrées dans toutes les politiques de l'Union; ***qu'il est nécessaire que*** les politiques internes et externes ***demeurent*** cohérentes pour assurer la promotion efficace et crédible des droits de l'homme, de la démocratie et de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde;

Or. en

Amendement 26
Margarita de la Pisa Carrión, Mathilde Androuët, Viktória Ferenc

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union, tel que reconnu par les traités; que ce principe exige de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes devant la loi; que les politiques

de l'Union doivent éviter les approches idéologiques ou les concepts qui ne sont pas juridiquement définis et respecter strictement les compétences nationales et la sécurité juridique;

Or. en

Amendement 27
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont non seulement des droits humains fondamentaux, mais qu'ils sont en outre indispensables au développement humain, à la lutte contre la pauvreté et à la création des fondements d'un monde pacifique, prospère et durable;	B. considérant que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont non seulement des droits humains fondamentaux, mais qu'ils sont en outre indispensables au développement humain, ***à l'amélioration du niveau de vie,*** à la lutte contre la pauvreté***, à la lutte contre la crise climatique*** et à la création des fondements d'un monde pacifique, prospère et durable;

Or. en

Amendement 28
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont non seulement des droits humains fondamentaux, mais qu'ils sont en outre indispensables au développement humain, à la lutte contre la pauvreté et à la création des fondements d'un monde	B. considérant que les droits des femmes ***ainsi que des filles*** et l'égalité entre les femmes et les hommes sont non seulement des droits humains fondamentaux, mais qu'ils sont en outre indispensables au développement humain, ***à la justice sociale, à la démocratie, à***

pacifique, prospère et durable;	***l'état de droit,*** à la lutte contre la pauvreté et à la création des fondements d'un monde pacifique, ***juste,*** prospère et durable;

Or. en

Amendement 29
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont ***non seulement des*** droits humains fondamentaux***, mais qu'ils sont en outre indispensables*** au développement humain, à la lutte contre la pauvreté et à la création des fondements d'un monde pacifique, prospère et durable;	B. considérant que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des droits humains fondamentaux ***et des conditions préalables essentielles*** au développement humain, à la lutte contre la pauvreté et à la création des fondements d'un monde pacifique, prospère et durable;

Or. en

Amendement 30
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que les femmes sont plongées de manière disproportionnée dans la pauvreté en raison de l'austérité, des coupes opérées dans les services publics et de l'inégalité d'accès à la protection sociale;

Or. en

Amendement 31

Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant B ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B ter. considérant que la précarité menstruelle reste un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes, limitant l'éducation, la santé et la participation économique de millions de femmes et de filles dans le monde;

Or. en

Amendement 32
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que l'accès à la justice est ***largement reconnu comme*** un droit humain fondamental en droit international, une notion centrale dans le domaine judiciaire en général et une pierre angulaire de l'état de droit et de la démocratie; que l'Union reconnaît l'accès à la justice comme un droit fondamental en vertu de l'article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;	C. considérant que l'accès à la justice est un droit humain fondamental en droit international, une notion centrale dans le domaine judiciaire en général et une pierre angulaire de l'état de droit et de la démocratie; que l'Union reconnaît l'accès à la justice comme un droit fondamental en vertu de l'article 47 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 33
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*

D. considérant que l'accès des femmes à la justice ***continue d'être*** un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde;	D. considérant que l'accès des femmes à la justice ***représente*** un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde; ***que la dissuasion économique, l'accès limité à l'aide juridictionnelle, le coût élevé et la complexité des procédures juridiques, les barrières numériques et linguistiques, la méfiance à l'égard du système judiciaire et les stéréotypes sexistes et les préjugés raciaux répandus dans la société et les institutions restent des obstacles majeurs pour les femmes qui cherchent à accéder à la justice;***

Or. en

Amendement 34
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'accès des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde;	D. considérant que l'accès des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde; ***que de nombreuses femmes et filles luttent pour accéder à la justice en raison d'une multitude de raisons de misogynie institutionnalisée, de sexisme et d'obstacles systémiques dans les systèmes judiciaires de toute l'Europe;***

Or. en

Amendement 35
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'accès des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde;	D. considérant que l'accès des femmes à la justice reste un problème complexe et critique dans toutes les régions du monde ***et à un niveau différent dans certaines régions du monde***;

Or. en

Amendement 36
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'accès des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans ***toutes les*** régions du monde;	D. considérant que l'accès des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans ***de nombreuses*** régions du monde***, en particulier dans celles où les institutions démocratiques et l'état de droit sont faibles***;

Or. en

Amendement 37
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'accès des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde;	D. considérant que l'accès des femmes ***et des filles*** à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde ***et qu'il est loin d'être garanti ou pleinement acquis***;

Or. en

Amendement 38
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que l'accès des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde;	D. considérant que l'accès ***universel et égal*** des femmes à la justice continue d'être un défi complexe et critique dans toutes les régions du monde;

Or. en

Amendement 39
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'accès effectif à la justice nécessite que les systèmes juridiques et les autorités publiques fonctionnent sur la base de données fiables, de procédures transparentes et d'une élaboration de politiques fondées sur des données probantes; que des institutions dépolitisées et impartiales sont essentielles pour maintenir la confiance du public et faire en sorte que toutes les femmes et les filles, quelle que soit leur origine, puissent exercer leurs droits sans discrimination;

Or. en

Amendement 40
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel pour garantir un accès universel et équitable à la justice pour tous et une participation effective aux procédures concernées; qu'un échange de bonnes pratiques entre les États membres en vue d'améliorer l'accès à l'aide juridictionnelle peut contribuer à renforcer l'efficacité, la qualité et la cohérence de ces systèmes dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 41
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que l'accès à la justice pour les femmes et les filles est un droit humain fondamental qui nécessite des lois équitables, une application effective, un soutien juridique abordable, des institutions tenant compte de la dimension de genre et des mécanismes de responsabilité capables d'offrir de véritables voies de recours;

Or. en

Amendement 42
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D quater. considérant que les lois discriminatoires, les stéréotypes sexistes, les obstacles financiers, l'absence d'aide juridique et les préjugés institutionnels continuent d'empêcher de nombreuses femmes et filles, en particulier celles confrontées à des discriminations intersectionnelles, d'accéder à la justice;

Or. en

Amendement 43
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que***, à l'échelle mondiale,*** les femmes restent ***largement*** sous-représentées aux plus hauts échelons des autorités judiciaires et des autorités chargées des poursuites, en particulier aux postes de direction tels que présidents du tribunal, juges en chef et procureurs;	E. considérant que les femmes restent ***sérieusement*** sous-représentées ***partout dans le monde*** aux plus hauts échelons des autorités judiciaires et des autorités chargées des poursuites, en particulier aux postes de direction tels que présidents du tribunal, juges en chef et procureurs;

Or. en

Amendement 44
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que l'ONU encourage activement une plus grande participation des femmes dans le secteur de la justice au moyen d'initiatives et de campagnes spécifiques; ***qu'une plus grande***	F. considérant que l'ONU encourage activement une plus grande participation des femmes dans le secteur de la justice au moyen d'initiatives et de campagnes spécifiques;

représentation des femmes dans les institutions judiciaires entraîne la progression d'approches de la justice davantage axées sur les victimes;

Or. en

Amendement 45
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que l'ONU encourage activement une plus grande participation des femmes dans le secteur de la justice au moyen d'initiatives et de campagnes spécifiques; qu'une plus grande représentation des femmes dans les institutions judiciaires entraîne la progression d'approches de la justice davantage axées sur les victimes;	F. considérant que l'ONU encourage activement une plus grande participation des femmes dans le secteur de la justice au moyen d'initiatives et de campagnes spécifiques; qu'une plus grande représentation des femmes dans les institutions judiciaires entraîne la progression d'approches de la justice davantage axées sur les victimes ***et qu'il est essentiel que les victimes se sentent soutenues et écoutées lorsqu'elles se présentent et accèdent à la justice***;

Or. en

Amendement 46
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que l'ONU ***encourage*** activement une plus grande participation des femmes dans le secteur de la justice au moyen d'initiatives et de campagnes spécifiques; qu'une plus grande représentation des femmes dans les	F. considérant que l'ONU ***soutient*** activement une plus grande participation des femmes dans le secteur de la justice au moyen d'initiatives et de campagnes spécifiques; qu'une plus grande représentation des femmes dans les

institutions judiciaires entraîne la progression d'approches de la justice davantage axées sur les victimes;	institutions judiciaires entraîne la progression d'approches de la justice davantage axées sur les victimes;

Or. en

Amendement 47
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que l'objectif devrait être une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces organes de décision; que, toutefois, la simple présence de femmes ne garantit pas automatiquement une approche tenant compte de la dimension de genre; que des règles claires et des dispositions législatives strictes, ainsi qu'une formation obligatoire sur la manière de les appliquer et des campagnes de sensibilisation sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la justice pour tous les professionnels du secteur de la justice ainsi que pour la société civile, sont nécessaires pour changer cette situation déplorable;

Or. en

Amendement 48
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que la participation et le leadership des femmes aux fonctions

décisionnelles, y compris dans les domaines de la politique étrangère, de la défense, de la sécurité et de la consolidation de la paix, font toujours défaut; que des études ont montré que les accords de paix conclus avec la participation active des femmes ont de meilleures chances d'être durables et efficaces[1 bis];

[1 bis] https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/573420/IPOL_STU(2019)608869_EN.pdf

Or. en

Amendement 49
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	F bis. considérant que le rapport de l'ONU du 14 juillet 2025 condamne la gestation pour autrui qui « réduit les femmes et les enfants, y compris les filles, à de simples marchandises, en les privant de leur égalité et de leur dignité » et demande son abolition dans le monde;

Or. fr

Amendement 50
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la violence à	G. considérant que la violence à

l'égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux***;*** que les systèmes juridiques doivent répondre aux besoins spécifiques des victimes ***de violence sexiste en garantissant*** une protection ***et*** des recours ***adéquats***; que de nombreuses femmes ***sont encore*** confrontées à d'importants obstacles au signalement des violences et à ***l'accès à un soutien juridique***;

l'égard des femmes***, la violence sexiste*** et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux***, et*** que les systèmes juridiques doivent répondre aux besoins spécifiques des victimes ***en offrant*** une protection ***adéquate,*** des recours ***efficaces et des services d'aide accessibles***; que de nombreuses femmes ***continuent d'être*** confrontées à d'importants obstacles au signalement des violences et à ***l'obtention d'une assistance juridique***; ***que les niveaux de violence à l'égard des femmes restent extrêmement élevés dans toute l'Europe et que toutes les formes de violence, y compris les abus psychologiques, émotionnels et mentaux, ainsi que le contrôle coercitif et financier doivent être officiellement reconnues; que la misogynie et le sexisme systémiques au sein des institutions, ainsi que les obstacles structurels et procéduraux, continuent d'empêcher les femmes victimes de violence d'accéder à la justice;***

Or. en

Amendement 51
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la violence à l'égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux; que les systèmes juridiques doivent répondre aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste en garantissant une protection et des recours adéquats; que de nombreuses femmes sont encore confrontées à d'importants obstacles au signalement des violences et à l'accès à un soutien	G. considérant que la violence à l'égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux; que les systèmes juridiques doivent répondre aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste en garantissant une protection ***adéquate*** et des recours ***juridiques adéquats afin d'éviter une victimisation secondaire***; que de nombreuses femmes sont encore confrontées à d'importants obstacles au signalement des violences et à

juridique;

l’accès à un soutien juridique;

Or. en

Amendement 52
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la violence à l’égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux; que les systèmes juridiques doivent répondre aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste en garantissant une protection et des recours adéquats; que de nombreuses femmes sont encore confrontées à d’importants obstacles au signalement des violences et à l’accès à un soutien juridique;	G. considérant que la violence à l’égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux; que les systèmes juridiques doivent répondre aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste en garantissant une protection et des recours adéquats; que de nombreuses femmes ***et filles*** sont encore confrontées à d’importants obstacles au signalement des violences et à l’accès à un soutien juridique;

Or. en

Amendement 53
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que la violence à l’égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux; que les systèmes juridiques doivent ***répondre*** aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste en garantissant une protection et des recours adéquats; que de nombreuses femmes sont encore confrontées à d’importants obstacles au signalement des	G. considérant que la violence à l’égard des femmes et la violence domestique constituent des violations des droits fondamentaux; que les systèmes juridiques doivent ***pleinement satisfaire*** aux besoins spécifiques des victimes de violence sexiste en garantissant une protection et des recours adéquats; que de nombreuses femmes sont encore confrontées à d’importants obstacles au

violences et à l'accès à un soutien juridique;	signalement des violences et à l'accès à un soutien juridique;

Or. en

Amendement 54
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que, dans les pays appliquant la charia, les femmes n'ont pas les mêmes droits dans des domaines tels que l'héritage, les affaires familiales et les témoignages en justice, ce qui institutionnalise la discrimination, porte atteinte à l'égalité et compromet la dignité des femmes;

Or. en

Amendement 55
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que les violations de la santé et des droits sexuels et génésiques, y compris le refus de services d'avortement sûrs et légaux et toutes les formes de violence obstétricale et gynécologique, constituent une violence sexiste et une violation des droits fondamentaux de l'homme;

Or. en

Amendement 56
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que le harcèlement, sur le lieu de travail, dans les domaines politique, judiciaire, universitaire ou en ligne, constitue un obstacle qui empêche les femmes d'accéder à la justice et d'accéder ou de continuer à exercer des fonctions publiques et décisionnelles;

Or. en

Amendement 57
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que la convention d'Istanbul est l'un des instruments juridiques internationaux les plus avancés pour établir des obligations contraignantes en matière de prévention et de lutte contre la violence sexiste;

Or. en

Amendement 58
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

G bis. considérant qu'il convient d'accorder soutien et protection aux femmes dans la maternité, aux familles en tant qu'unité de base de la société et aux enfants;

Or. fr

Amendement 59
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G ter. considérant que l'idéologie transgenre a des conséquences néfastes, car elle favorise une conception non permanente de l'identité, crée des problèmes importants pour les tribunaux, génère une insécurité juridique et porte atteinte aux droits, à la protection et à la sécurité des femmes, tout en ayant une incidence sur leur bien-être émotionnel et psychologique;

Or. en

Amendement 60
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G ter. considérant que le viol reste l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues; que le viol est fréquemment utilisé comme arme de guerre pour terroriser la population civile et détruire les communautés; qu'il est urgent de mettre un terme à l'impunité

pour ces crimes et de garantir la justice pour les victimes;

Or. en

Amendement 61
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les stéréotypes judiciaires ***et*** les normes de genre qui prévalent peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de violences;	H. considérant que les stéréotypes judiciaires***, le manque d'investissement dans l'aide aux femmes victimes, le détournement cognitif des victimes, l'expérience souvent démoralisantes des procédures judiciaires, l'instrumentalisation des procédures judiciaires par les auteurs de violence, les problèmes avec les tribunaux du droit de la famille,*** les normes de genre qui prévalent ***et l'utilisation de notes de conseil dans les procédures*** peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de violences;

Or. en

Amendement 62
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent ***peuvent avoir une incidence négative sur*** la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de	H. considérant que les stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent ***constituent une entrave à*** la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de

violences;	violences; ***qu'aujourd'hui encore, de nombreuses personnes ayant survécu à des violences sexistes sont culpabilisées, se voient stigmatisées et craignent des représailles et une victimisation secondaire, ce qui les dissuade davantage de demander justice;***

Or. en

Amendement 63
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes ***victimes ou anciennes victimes de violences***;	H. considérant que les stéréotypes ***omniprésents*** et les normes de genre ***et de partialité*** qui prévalent peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes ***et aux filles***; ***que cette situation nuit à la confiance des femmes et des filles dans le système judiciaire et peut les encourager à ne pas signaler ce type d'affaires à la justice; que cela est particulièrement prononcé dans les affaires de violence sexiste***;

Or. en

Amendement 64
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes	H. considérant que les stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes

victimes ou anciennes victimes de violences;	victimes ou anciennes victimes de violences; ***que l'islamisme est une menace existentielle pour le droit de femmes à travers le monde;***

Or. fr

Amendement 65
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de violences;	H. considérant que les stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent ***ainsi que des informations lacunaires*** peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de violences;

Or. en

Amendement 66
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que les ***stéréotypes judiciaires et les normes de genre qui prévalent*** peuvent avoir une incidence négative sur la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de violences;	H. considérant que les ***biais et les préjugés au sein des systèmes judiciaires*** peuvent avoir une incidence négative sur ***l'accès effectif à*** la justice rendue aux femmes victimes ou anciennes victimes de violences;

Or. en

Amendement 67
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les structures patriarcales intégrées au système judiciaire continuent de renforcer les inégalités entre les hommes et les femmes en perpétuant des attitudes biaisées, des pratiques discriminatoires et une dynamique de pouvoir inégale; que ces obstacles systémiques sapent la confiance des femmes dans la recherche de la justice, limitent leur représentation équitable et contribuent à la persistance de l'injustice et de la marginalisation dans les procédures juridiques;

Or. en

Amendement 68
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que la présence de préjugés et de stéréotypes sexistes dans le système judiciaire a été pleinement révélée et dénoncée par le mouvement MeToo, qui a mobilisé les femmes et les filles sur tous les continents, ce qui montre que, malgré la diversité des contextes sociaux, économiques et juridiques, les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les systèmes judiciaires sont très similaires et nécessitent donc une action concertée;

Or. en

Amendement 69
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant qu'il existe toujours des normes sociales qui légitiment la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles, réduisent l'accès aux services de santé, y compris aux services de santé sexuelle et génésique, attribuent les soins non rémunérés et le travail domestique uniquement aux femmes et limitent leurs possibilités de leadership;

Or. en

Amendement 70
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, dans l'ensemble, la réalisation des droits des femmes dans le monde entier permet d'atteindre la compétitivité en promouvant une croissance inclusive, en réduisant les inégalités et en garantissant la pleine utilisation des compétences et du potentiel des femmes dans tous les secteurs de la société;

Or. en

Amendement 71
Margarita de la Pisa Carrión, Mathilde Androuët, Viktória Ferenc

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que, dans toutes les procédures judiciaires, les juges et les tribunaux doivent agir uniquement sur la base de faits établis et de la loi, dans le respect des principes d'impartialité, de présomption d'innocence et d'égalité devant la loi;

Or. en

Amendement 72
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les femmes et les filles en situation de vulnérabilité, y compris celles qui sont handicapées, celles qui vivent dans des zones rurales ou isolées et les femmes âgées, sont souvent confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder à la justice et à un soutien juridique;

Or. en

Amendement 73
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que le transgenrisme, avec l'idéologie du genre et les transitions

sexuelles, a également de graves conséquences sanitaire permanente sur les femmes, et en particulier les filles;

Or. fr

Amendement 74
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que les conflits armés, les déplacements forcés, les conséquences du changement climatique et les urgences humanitaires aggravent les inégalités existantes et affaiblissent les systèmes de protection, ce qui expose davantage les femmes et les filles au risque de violence sexiste, y compris le mariage forcé, la violence sexuelle pendant le transit, la traite des êtres humains, la violence sexiste dans les centres d'accueil ou d'asile, ainsi que la violence sexuelle et la torture en tant qu'arme de guerre;

Or. en

Amendement 75
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que l'Assemblée générale des Nations unies a mis en garde contre la résistance active aux progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et sur la montée des réactions hostiles aux droits des femmes à l'échelon transnational; qu'il est clairement

nécessaire de réaffirmer d'urgence l'égalité réelle et les droits fondamentaux des femmes et des filles[1 bis];

1 bis

https://documents.un.org/doc/undoc/gen/g24/073/47/pdf/g2407347.pdf

Or. en

Amendement 76
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que la numérisation et l'intelligence artificielle façonnent de plus en plus l'accès à la justice, de sorte qu'il est essentiel de lutter contre la discrimination algorithmique, l'exclusion numérique et les préjudices en ligne dans le cadre de systèmes judiciaires tenant compte de la dimension de genre;

Or. en

Amendement 77
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H ter. considérant que la violence sexiste et les obstacles à l'accès des femmes à la justice peuvent avoir une incidence sur leur pleine participation à la vie publique;

Or. en

Amendement 78
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quater. considérant que la violence sexuelle en période de conflits reste l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues, utilisée pour terroriser les populations civiles, réprimer la résistance et détruire les communautés, constituant ainsi un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou des actes contribuant à un génocide en vertu du droit international;

Or. en

Amendement 79
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quater. considérant que l'absence ou l'inadéquation de la formation des autorités compétentes qui entrent en contact avec les victimes de violence sexiste entraîne une victimisation secondaire, une minimisation de la violence, voire un classement sans suite des affaires;

Or. en

Amendement 80

Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H quinquies. considérant que l'intégration d'une perspective de genre dans la prise de décision judiciaire est une condition préalable à la réalisation de l'égalité d'accès à la justice pour les femmes et les filles; qu'il s'agit d'évaluer les faits conformément à une compréhension attentive de la loi, sans préjugés sexistes ni stéréotypes sexistes préjudiciables; que cela s'applique tant à la décision elle-même qu'au processus par lequel la décision est prise;

Or. en

Amendement 81
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H sexies. considérant que les mesures de spécialisation dans le système judiciaire en ce qui concerne la violence sexiste se sont révélées efficaces dans de nombreux cas, car elles garantissent une concentration de l'expertise, permettent au système judiciaire d'être davantage susceptible de tenir compte de la dimension de genre, permettent la mise en place de systèmes de gestion des affaires plus efficaces et d'un environnement en salle d'audience qui soit plus accueillant à l'égard des victimes[1 ter];

1 ter

https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2012/7/HandbookNationalActionPlansOnVAW-en%20pdf.pdf

Or. en

Amendement 82
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H septies. considérant que l'accès aux soins de santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, y compris l'avortement sûr et légal, constitue un droit de l'homme fondamental qui doit être respecté à l'échelle mondiale et dans l'Union; que des millions de femmes dans le monde n'ont pas accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, ce qui expose les femmes et les filles à un risque de préjudice physique et à une pression économique et psychologique indue;

Or. en

Amendement 83
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H octies. considérant que les menaces et les attaques contre les organisations de la société civile et les

défenseurs des droits de l'homme augmentent de manière alarmante, en particulier contre ceux qui défendent et facilitent l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation;

Or. en

Amendement 84
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H nonies. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes, la démocratie, les droits fondamentaux et l'état de droit sont indissociablement liés et que l'un ne peut fonctionner correctement sans l'autre; que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes sont la cible d'une recrudescence des attaques et essuient un recul croissant dans l'Union et dans le monde, sous l'effet d'une montée sans précédent des mouvements anti-genre et antidémocratiques;

Or. en

Amendement 85
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H decies. considérant que le récent recul du soutien en faveur de l'aide au développement ainsi que sa diminution

par les États-Unis touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, leur vie et leurs droits dans le monde; que cela accroît les vulnérabilités fondées sur le genre et a une incidence dévastatrice sur la communauté mondiale;

Or. en

Amendement 86
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H undecies. considérant que la violence en ligne généralisée, les discours de haine et les crimes de haine auxquels les femmes et les filles sont de plus en plus confrontées ont des conséquences spécifiques et vicieuses sur leur vie quotidienne ainsi que sur leur participation à la vie publique et, par conséquent, sur l'égalité de représentation;

Or. en

Amendement 87
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H duodecies. considérant que les études montrent que les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux des processus décisionnels dans les domaines économique et politique dans le monde, et

que la parité est loin d'être atteinte dans la vie politique; qu'en 2024, le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a publié sa recommandation générale nº 40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, laquelle est définie comme la parité 50/50 entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité en termes d'égalité d'accès et de pouvoir dans les systèmes de décision;

Or. en

Amendement 88
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Considérant H terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H terdecies. considérant que le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité est au cœur des défis mondiaux contemporains en matière de paix et de sécurité; que les conflits armés ainsi que les défis nouveaux, émergents et de plus en plus complexes en matière de sécurité ont une incidence disproportionnée sur les femmes et les filles et ont entraîné une détérioration générale de la situation des femmes et des conséquences préjudiciables pour la pleine jouissance des droits humains des femmes et des filles dans le monde entier;

Or. en

Amendement 89
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient pleinement mis en œuvre dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche transformatrice en matière de genre, qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle;	***supprimé***

Or. en

Amendement 90
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient pleinement mis en œuvre dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche transformatrice en matière de genre, qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle;	a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes ***et des filles*** soient pleinement mis en œuvre dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union***, y compris les politiques en matière de développement, de commerce et de sécurité,*** au moyen d'une approche transformatrice en matière de genre, qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle;

Or. en

Amendement 91
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient ***pleinement mis en œuvre*** dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche ***transformatrice en matière de genre, qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle***;	a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient ***pris en considération*** dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche ***respectueuse des sexes et des différences sexuelles***;

Or. fr

Amendement 92
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient pleinement mis en œuvre dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche ***transformatrice en matière de genre,*** qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle;	a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient pleinement mis en œuvre dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle ***afin de parvenir véritablement à l'égalité entre les femmes et les hommes***;

Or. en

Amendement 93
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) réaffirmer l'engagement ***sans faille*** de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et ***veiller à ce que les*** droits des femmes ***soient pleinement mis en œuvre*** dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche transformatrice en matière de genre, qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle;	a) réaffirmer l'engagement ***ferme*** de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et ***garantir le respect plein et entier des*** droits des femmes dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche transformatrice en matière de genre, qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle;

Or. en

Amendement 94
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient pleinement mis en œuvre dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche ***transformatrice en matière de genre,*** qui soit dotée d'un financement adéquat***,*** soit inclusive ***et intersectionnelle***;	a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient pleinement mis en œuvre dans tous les aspects de l'action extérieure de l'Union au moyen d'une approche qui soit dotée d'un financement adéquat ***et qui*** soit inclusive***, fondée sur le principe de non-discrimination***;

Or. en

Amendement 95
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a

Proposition de résolution	*Amendement*
a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les	a) réaffirmer l'engagement sans faille de l'Union en faveur de l'égalité entre les

femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient ***pleinement mis en œuvre*** dans ***tous les aspects de*** l'action extérieure de l'Union ***au moyen d'une approche transformatrice en matière de genre, qui soit dotée d'un financement adéquat, soit inclusive et intersectionnelle***;	femmes et les hommes et veiller à ce que les droits des femmes soient ***respectés*** dans ***toute*** l'action extérieure de l'Union;
	Or. sv

Amendement 96
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a bis) réaffirmer l'engagement de l'Union à combattre et à mettre fin à l'impunité pour les violences sexistes, y compris les violences sexuelles, et souligner l'importance d'ériger en infraction pénale le viol fondé sur l'absence de consentement, conformément à la base juridique existante au titre de l'article 83, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE); s'engager en outre à soutenir activement tous les efforts visant à faire en sorte que les auteurs de viols répondent de leurs actes et que les survivants aient accès à la justice en tant qu'arme de guerre, en reconnaissant que, conformément à la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies, le viol et d'autres formes de violence sexuelle peuvent constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des actes contribuant à un génocide;
	Or. en

Amendement 97
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a bis) exiger que la santé et les droits sexuels et génésiques soient des droits fondamentaux; exiger un accès sûr et gratuit à l'avortement, à la contraception, aux soins maternels et à l'éducation sexuelle pour tous, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union;

Or. en

Amendement 98
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a ter) souligner l'importance de reconnaître l'apartheid sexiste en tant que crime contre l'humanité dans le statut de Rome afin de garantir l'accès des femmes à la justice et de demander des comptes aux auteurs; soutenir la définition de l'apartheid sexiste proposée par le groupe de travail des Nations unies sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles, en décrivant les actes commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé de discrimination, d'oppression et de domination systématiques par un groupe sur un ou plusieurs autres groupes, fondés sur le genre, et commis dans l'intention de maintenir ce régime;

Or. en

Amendement 99
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a ter) jouer un rôle de premier plan dans la lutte mondiale contre le recul de l'égalité entre les femmes et les hommes et condamner fermement les attaques des mouvements anti-genre et anti-droits, qui propagent des mensonges, portent atteinte à la démocratie et ciblent les droits des femmes et des personnes LGBTIQ+; exiger de toutes les institutions et de tous les gouvernements de l'Union qu'ils se tiennent aux côtés des militants que ces mouvements cherchent à réduire au silence;

Or. en

Amendement 100
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point a quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	a quater) inviter l'Union à s'engager en faveur d'une approche de politique étrangère féministe cohérente qui respecte les droits, les ressources et la représentation des femmes et des filles et place l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits de l'homme et la justice sociale au cœur de l'action extérieure; souligner que l'autonomisation des femmes et des organisations de défense des droits des femmes et la participation des femmes à la politique extérieure et au processus décisionnel lié aux conflits favorisent de meilleurs résultats pour les communautés,

l'accès à la justice et une paix plus durable;

Or. en

Amendement 101
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point b bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	b bis) rejeter toute pratique juridique ou culturelle qui porte atteinte à l'égalité des femmes devant la loi; souligner le devoir de veiller à ce que les politiques d'immigration et d'intégration préservent pleinement l'acquis européen en matière de dignité et de droits des femmes; recommander l'adoption de mesures décisives pour empêcher toute tentative de légitimer ou de soutenir des pratiques discriminatoires en Europe fondées sur des systèmes juridiques inégaux;

Or. en

Amendement 102
Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) s'engager à soutenir fermement les travaux de l'ONU Femmes, acteur central du système des Nations unies qui œuvre pour faire progresser les droits des femmes dans toute leur diversité et pour rassembler toutes les parties prenantes afin de favoriser les changements de politiques et de coordonner les actions; demander à tous les États membres de	***supprimé***

l'Organisation des Nations unies, avec l'Union européenne, de garantir un financement suffisant d'ONU Femmes;

Or. en

Amendement 103
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) s'engager à soutenir fermement les travaux de l'ONU Femmes, acteur central du système des Nations unies qui œuvre pour faire progresser les droits des femmes dans toute leur diversité et pour rassembler toutes les parties prenantes afin de favoriser les changements de politiques et de coordonner les actions; demander à tous les États membres de l'Organisation des Nations unies, avec l'Union européenne, de garantir ***un financement suffisant d'ONU*** Femmes;	c) s'engager à soutenir fermement les travaux de l'ONU Femmes, acteur central du système des Nations unies qui œuvre pour faire progresser les droits des femmes dans toute leur diversité et pour rassembler toutes les parties prenantes afin de favoriser les changements de politiques et de coordonner les actions; demander à tous les États membres de l'Organisation des Nations unies, avec l'Union européenne, de garantir ***les droits des*** femmes ***en promouvant l'interdiction de la gestation pour autrui, des lapidations, des sanctions pour adultère, des mutilations génitales, des mariages contraints et forcés***;

Or. fr

Amendement 104
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) ***s'engager à soutenir fermement les travaux de*** l'ONU Femmes, ***acteur central du système des Nations unies qui œuvre*** pour faire progresser les droits des femmes ***dans toute leur diversité et pour***	c) ***reconnaître le travail des acteurs du système des Nations unies, tels que*** l'ONU Femmes, ***dans leurs efforts*** pour faire progresser les droits des femmes ***et coordonner*** les parties prenantes;

rassembler toutes les parties prenantes ***afin de favoriser les changements de politiques et de coordonner les actions***; demander ***à tous les*** États membres de l'Organisation des Nations unies***, avec*** l'Union européenne***, de garantir un financement suffisant d'ONU Femmes***;

demander ***aux*** États membres de l'Organisation des Nations unies ***et à*** l'Union européenne ***de continuer de collaborer avec ces acteurs dans le cadre de leurs mandats respectifs***;

Or. sv

Amendement 105
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c

Proposition de résolution	*Amendement*
c) ***s'engager à soutenir fermement les*** travaux de l'ONU Femmes, acteur central du système des Nations unies qui œuvre pour faire progresser les droits des femmes dans toute leur diversité et pour rassembler toutes les parties prenantes afin de favoriser les changements de politiques et de coordonner les actions; ***demander à*** tous les États membres de l'Organisation des Nations unies, avec l'Union européenne, de garantir un financement suffisant d'ONU Femmes;	c) ***réaffirmer son soutien sans réserve aux*** travaux de l'ONU Femmes, acteur central du système des Nations unies qui œuvre pour faire progresser les droits des femmes dans toute leur diversité et pour rassembler toutes les parties prenantes afin de favoriser les changements de politiques et de coordonner les actions; ***prier*** tous les États membres de l'Organisation des Nations unies, avec l'Union européenne, de garantir un financement suffisant d'ONU Femmes;

Or. en

Amendement 106
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) condamner clairement les récentes réductions de financement en faveur des organisations de défense des droits des femmes et des organisations de la société

civile qui visent à lutter contre la violence sexiste et à donner aux femmes les moyens d'accéder à la justice;

Or. en

Amendement 107
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c bis) accroître le financement de l'aide au développement afin de compenser l'écart qui subsiste après le démantèlement d'USAID;

Or. en

Amendement 108
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point c ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	c ter) demander la mise en place de cadres de suivi et de responsabilisation pour suivre la mise en œuvre des engagements de la Commission de la condition de la femme dans l'ensemble des États membres et des partenaires des Nations unies;

Or. en

Amendement 109

Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;	d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle ***gratuite*** est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles***, d'un système judiciaire insuffisamment formé sur les effets de la violence sexiste, y compris le contrôle psychologique, mental, physique et financier***, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international; ***reconnaître que certains crimes sont commis principalement en raison du genre, comme le féminicide;***

Or. en

Amendement 110
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de ***tribunaux spécifiques*** pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;	d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de ***mesures et de procédures spécifiques*** pour la violence sexiste ***et dispenser une formation spécialisée aux juges, aux procureurs et aux agents des services répressifs afin de renforcer leur capacité à traiter efficacement ces affaires***; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;

Or. en

Amendement 111
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de	d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de

dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice***, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard***; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; ***examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste;*** plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;	dispositions solides et substantielles visant à autonomiser les femmes et à garantir l'accès à la justice; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations ***intersectionnelles***; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;

Or. en

Amendement 112
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des	d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle ***et à la défense*** est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des

obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles ***et à cause des discriminations***; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;

obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles ***et de la discrimination***, pour des raisons ***socio-économiques ou*** socioculturelles; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes ***et des filles*** et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;

Or. en

Amendement 113
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national	d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes ***et des personnes au genre fluide*** garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit

qu'international;	national qu'international;

Or. en

Amendement 114
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position ***de chef de file*** affirmée ainsi qu'une approche ***unifiée*** en faveur de systèmes judiciaires ***inclusifs et*** impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;	d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position affirmée ainsi qu'une approche en faveur de systèmes judiciaires impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de lacunes dans les capacités institutionnelles, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;

Or. fr

Amendement 115
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point d

Proposition de résolution	*Amendement*
d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de ***lacunes dans les capacités institutionnelles***, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; ***examiner la création de tribunaux spécifiques pour la violence sexiste;*** plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;	d) veiller à ce que les instruments européens et internationaux soient complémentaires et ambitieux, assortis de dispositions solides et concrètes pour autonomiser les femmes et garantir l'accès à la justice, et garder à l'esprit que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel à cet égard; faire en sorte que l'Union adopte une position de chef de file affirmée ainsi qu'une approche unifiée en faveur de systèmes judiciaires inclusifs et impartiaux accessibles à tous, en particulier aux groupes vulnérables et défavorisés de femmes qui se heurtent fréquemment à des obstacles à l'accès à la justice en raison de ***l'effet multiplicateur du manque de ressources au sein du système judiciaire***, pour des raisons socioculturelles et à cause des discriminations; plaider en faveur de cadres juridiques complets qui protègent les droits des femmes et garantissent leur participation pleine et entière sur un pied d'égalité, tant en droit national qu'international;

Or. en

Amendement 116
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d bis) inviter les États membres et les autorités nationales compétentes à assurer une formation tenant compte de la dimension de genre et centrée sur les victimes pour les fonctionnaires qui

entrent en contact avec les victimes, conformément à leurs fonctions, y compris les policiers, les procureurs et les juges; préciser que cette formation devrait être mise au point, dispensée et faire l'objet d'un suivi régulier au regard de normes de qualité clairement définies et de résultats mesurables, afin de prévenir la victimisation secondaire, de lutter contre les stéréotypes et les biais sexistes et de garantir un traitement des victimes respectueux, sensible au traumatisme et non discriminatoire;

Or. en

Amendement 117
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d bis) éliminer les obstacles auxquels les femmes, en particulier celles qui sont marginalisées et celles qui sont confrontées à des discriminations intersectionnelles, se heurtent dans l'accès à la justice en cas de violence sexiste et prévenir toute forme de seconde victimisation lorsqu'elles font rapport à la police ou au cours de la procédure judiciaire;

Or. en

Amendement 118
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d bis) veiller à ce qu'un soutien et une protection adéquats, axés sur les victimes, soient fournis aux victimes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique et à ce que leur accès effectif à la justice soit garanti;

Or. en

Amendement 119
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d ter) échanger les bonnes pratiques concernant les tribunaux spécialisés dans la violence sexiste ou la désignation de juges spécialisés dans les tribunaux ordinaires et les promouvoir tant au niveau de l'Union qu'au niveau international; s'engager en faveur de l'intégration d'une perspective de genre dans la prise de décision judiciaire et encourager une telle intégration;

Or. en

Amendement 120
Maria Walsh, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d ter) souligner qu'il importe de veiller à ce que les femmes et les filles disposent d'informations accessibles, complètes et

cohérentes sur leurs droits, leur soutien et leur protection, à chaque étape de la procédure judiciaire, en particulier dans les cas de violence à l'égard des femmes ou de violence domestique;

Or. en

Amendement 121
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d ter) s'engager à mettre en place des procédures judiciaires tenant compte de la dimension de genre, une aide juridictionnelle adéquate et des mécanismes de protection afin de garantir que les survivants puissent demander et obtenir justice en toute sécurité;

Or. en

Amendement 122
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d quater) inviter les États membres, ou d'autres pays qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la convention d'Istanbul, en tant que premier instrument international global de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, y compris l'accès des victimes aux services généraux d'aide;

Or. en

Amendement 123
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d quater) encourager la prise de mesures actives pour veiller à ce que les femmes avocates soient disponibles pour représenter les femmes défenderesses, suspectes, poursuivies et victimes, dans la mesure du possible et sans compromettre l'indépendance de la profession juridique;

Or. en

Amendement 124
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d quater) renforcer les initiatives de sensibilisation aux droits juridiques des victimes et aux mécanismes de justice disponibles, en accordant une attention particulière aux communautés rurales, marginalisées et mal desservies;

Or. en

Amendement 125
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d quinquies) demander une action internationale pour sensibiliser davantage les victimes de crimes à leurs droits, en mettant particulièrement l'accent sur les femmes victimes et les victimes confrontées à une discrimination intersectionnelle, en raison de leur vulnérabilité accrue; veiller à ce que les informations destinées aux victimes soient faciles d'accès et disponibles dans un langage simple;

Or. en

Amendement 126
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d quinquies) reconnaître que la violence à l'égard des femmes est également institutionnelle et structurelle, qu'elle touche les femmes racisées, les femmes handicapées et d'autres groupes marginalisés, et demander à la justice et aux systèmes de soutien de s'attaquer à ces oppressions croisées;

Or. en

Amendement 127
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d sexies) souligner la nécessité de

soutenir les initiatives d'autonomisation juridique sur le terrain qui aident les femmes et les filles à comprendre et à exercer leurs droits;

Or. en

Amendement 128
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d septies) demander un renforcement de la coopération internationale pour faire en sorte que les victimes de violences, en particulier les migrants, les réfugiés et les victimes de la traite des êtres humains, puissent accéder à la justice par-delà les frontières;

Or. en

Amendement 129
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d octies) promouvoir l'existence et l'utilisation de lignes d'assistance aux victimes et veiller à ce qu'elles soient disponibles par différents canaux, y compris le téléphone ainsi que les technologies de l'information et de la communication, afin de faciliter l'accès des victimes à la justice;

Or. en

Amendement 130
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d nonies) encourager la mise en place de services d'aide aux victimes de la criminalité, tant généraux que spécialisés, et assurer leur coordination et leur orientation effectives; souligner le rôle essentiel que jouent ces services pour informer les victimes de leurs droits et faciliter leur accès à la justice; accorder la meilleure attention possible aux victimes d'infractions spécifiques, en particulier celles qui ont une incidence sur l'intégrité physique, y compris les violences sexuelles, les mutilations génitales féminines ou la stérilisation forcée;

Or. en

Amendement 131
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d decies) garantir et promouvoir le droit des victimes d'obtenir qu'il soit statué sur l'indemnisation par l'auteur de l'infraction au cours de la procédure pénale, dans un délai raisonnable;

Or. en

Amendement 132
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d undecies) recueillir et échanger les bonnes pratiques concernant la réduction au minimum du risque de victimisation secondaire en ce qui concerne le versement de l'indemnisation par l'auteur de l'infraction, y compris les systèmes d'indemnisation fondés sur la subrogation par l'État du droit de la victime à l'indemnisation décidée;

Or. en

Amendement 133
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d duodecies) souligner que le droit à l'aide juridictionnelle est essentiel pour garantir un accès universel et équitable à la justice pour tous et une participation effective aux procédures concernées; demander la mise en place d'une politique active d'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques, législations, procédures, programmes et pratiques relatifs à l'aide juridictionnelle, afin de s'attaquer aux obstacles spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles, y compris la connaissance limitée des droits et des services disponibles, les obstacles financiers et administratifs, les barrières linguistiques, le manque de procédures

accessibles, tenant compte des traumatismes et des enfants, les attitudes discriminatoires et les stéréotypes sexistes au sein des systèmes judiciaires et la disponibilité insuffisante d'une aide juridictionnelle spécialisée pour les victimes de violences sexistes, y compris dans les zones rurales et isolées;

Or. en

Amendement 134
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d terdecies) souligner que les inégalités économiques constituent un obstacle à la justice; appeler de ses vœux un meilleur accès des femmes en situation de vulnérabilité économique à l'aide juridictionnelle, aux services de soutien financier et aux voies de recours judiciaires; promouvoir la bonne pratique consistant à évaluer le droit d'accès à l'aide juridictionnelle pour les femmes et les filles uniquement sur la base de leurs propres moyens, et non en fonction des moyens financiers de leur mari, partenaire ou famille; souligner que cela est particulièrement pertinent dans les cas de violence sexiste;

Or. en

Amendement 135
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d quaterdecies) s'engager à garantir et à encourager l'accès à l'aide juridictionnelle pour ceux qui en ont besoin dès le début de la procédure civile ou pénale; œuvrer à la promotion de ce concept à l'échelle mondiale avec les partenaires internationaux;

Or. en

Amendement 136
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point d quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	d quinvicies) souligner la nécessité de disposer de données ventilées par sexe dans le système judiciaire, y compris en ce qui concerne l'accès, l'issue des affaires, l'utilisation de l'aide juridictionnelle et les obstacles, afin d'éclairer l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;

Or. en

Amendement 137
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) appliquer l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre dans tous les domaines	e) appliquer l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre dans tous les domaines

d'action de l'Union, y compris l'action extérieure; souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à la dimension de genre, en particulier pour les personnes qui ont été victimes de violence sexiste, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice;	d'action de l'Union, y compris l'action extérieure; souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à la dimension de genre, en particulier pour les personnes qui ont été victimes de violence sexiste, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice; ***reconnaître que, dans de nombreux États membres, l'aide juridictionnelle est constamment sous-financée ou sous-évaluée, ce qui crée un autre obstacle à l'accès des femmes en situation de crise à la justice, qui touche de manière disproportionnée les femmes dans des situations socio-économiques plus faibles et celles qui sont les plus vulnérables aux conséquences de l'austérité et du sous-financement des services publics; préciser que certaines de ces victimes peuvent même vivre dans des lieux d'accueil et des refuges avec leurs familles car elles ont fui la violence sexiste;***
	Or. en

Amendement 138
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) ***appliquer l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre dans tous les domaines d'action de l'Union, y compris l'action extérieure; souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à la dimension de genre, en particulier pour***	e) ***veiller à ce que*** les personnes qui ont été victimes de violence sexiste ***aient accès*** à la justice ***et à l'aide juridictionnelle afin qu'elle puissent demander justice***;

les personnes qui ont été victimes de violence sexiste***, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femme***s à la justice;

Or. sv

Amendement 139
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) ***appliquer l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre dans tous les domaines d'action de l'Union, y compris l'action extérieure;*** souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à ***la dimension de genre, en particulier pour les personnes qui ont été victimes de violence sexiste***, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice;	e) souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à ***aux violences sexistes et sexuelles*** , et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice;

Or. fr

Amendement 140
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) ***appliquer l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation***	e) ***veiller à ce que*** tous les domaines d'action de l'Union, y compris l'action

sensible au genre dans tous les domaines d'action de l'Union, y compris l'action extérieure; souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à la dimension de genre, en particulier pour les personnes qui ont été victimes de violence sexiste, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice;

extérieure***, soient mis en œuvre de manière à garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination***; souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à la dimension de genre, en particulier pour les personnes qui ont été victimes de violence sexiste, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice;

Or. en

Amendement 141
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e

Proposition de résolution	*Amendement*
e) appliquer l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre dans tous les domaines d'action de l'Union, y compris l'action extérieure; souligner la nécessité que les États affectent des financements suffisants pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à la dimension de genre, en particulier pour les personnes qui ont été victimes de violence sexiste, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice;	e) appliquer l'intégration de la dimension de genre et la budgétisation sensible au genre dans tous les domaines d'action ***pertinents*** de l'Union, y compris l'action extérieure; souligner la nécessité que les États affectent des financements ***adéquats,*** suffisants ***et prévisibles*** pour une aide juridictionnelle et des services de soutien sensibles à la dimension de genre, en particulier pour les personnes qui ont été victimes de violence sexiste, et le besoin d'un accès suffisant à l'indemnisation, puisque les obstacles existants touchent de façon disproportionnée l'accès des femmes à la justice;

Or. en

Amendement 142
Gabriella Gerzsenyi

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) souligner qu'il importe de s'attaquer aux obstacles pratiques, territoriaux et liés à l'accessibilité qui entravent l'accès des femmes et des groupes vulnérables à la justice, en particulier dans les régions rurales, reculées et économiquement défavorisées; souligner les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes handicapées, les femmes âgées et les parents isolés, y compris les obstacles à l'accessibilité physique et le manque de services de soutien sur mesure; demande la mise au point de procédures en ligne conviviales, de solutions administratives à guichet unique et la présence de personnel spécialement formé au sein des autorités publiques et des organes judiciaires pour soutenir les personnes en situation de handicap physique ou intellectuel; souligner qu'il est essentiel de renforcer les capacités des autorités locales au moyen d'une formation ciblée, de la numérisation et d'informations claires et facilement accessibles sur les procédures juridiques afin de garantir un accès égal et effectif à la justice pour toutes les femmes et les filles;

Or. en

Amendement 143
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point e bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	e bis) protéger les droits des travailleurs domestiques et du personnel soignant,

dont beaucoup sont des femmes migrantes, en garantissant des salaires équitables, une protection sociale complète et l'absence d'exploitation, ainsi qu'un accès garanti à la justice en cas de violation de leurs droits;

Or. en

Amendement 144
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) accélérer la mise en œuvre d'engagements internationaux pour prévenir davantage toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et réagir à ces violences, aussi bien dans la sphère publique que privée, ces violences incluant les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, le partage non consenti de matériels intimes ou manipulés, la traque furtive en ligne, le cyberharcèlement, l'envoi non sollicité de photographies de parties génitales («cyberflashing»), et l'incitation à la violence ou à la haine en ligne;	f) accélérer la mise en œuvre d'engagements internationaux pour prévenir davantage toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et réagir à ces violences, aussi bien dans la sphère publique que privée, ces violences incluant les mutilations génitales féminines, les mariages ***précoces et*** forcés***, les crimes d'honneur***, le partage non consenti de matériels intimes ou manipulés***, les deepfakes***, la traque furtive en ligne, le cyberharcèlement, l'envoi non sollicité de photographies de parties génitales («cyberflashing»), ***l'imposition du port de vêtements religieux dans les pays islamiques où la charia est appliquée*** et l'incitation à la violence ou à la haine en ligne; ***plaider pour l'application universelle de l'interdiction de la pratique de la gestation pour autrui, qui compromet la dignité humaine en exploitant le corps et les fonctions reproductives des femmes à des fins financières et autres, et en traitant l'enfant à naître comme un objet commercial; dénoncer la violation de l'égalité pour les femmes que représente la participation d'athlètes transgenres aux compétitions sportives;***

Or. fr

Amendement 145
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) accélérer la mise en œuvre d'engagements internationaux pour prévenir davantage toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et réagir à ces violences, aussi bien dans la sphère publique que privée, ces violences incluant les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, le partage non consenti de matériels intimes ou manipulés, la traque furtive en ligne, le cyberharcèlement, l'envoi non sollicité de photographies de parties génitales («cyberflashing»), et l'incitation à la violence ou à la haine en ligne;	f) accélérer la mise en œuvre d'engagements internationaux pour prévenir davantage toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et réagir à ces violences, aussi bien dans la sphère publique que privée, ces violences incluant les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, le partage non consenti de matériels intimes ou manipulés, la traque furtive en ligne, le cyberharcèlement, l'envoi non sollicité de photographies de parties génitales («cyberflashing»), et l'incitation à la violence ou à la haine en ligne***, les discours de haine et les crimes de haine***;

Or. en

Amendement 146
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f

Proposition de résolution	*Amendement*
f) accélérer la mise en œuvre d'engagements internationaux pour prévenir davantage toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et réagir à ces violences, aussi bien dans la sphère publique que privée, ces violences incluant les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, le partage	f) accélérer la mise en œuvre d'engagements internationaux pour prévenir davantage toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et réagir à ces violences, aussi bien dans la sphère publique que privée, ces violences incluant les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, ***les***

non consenti de matériels intimes ou manipulés, la traque furtive en ligne, le cyberharcèlement, l'envoi non sollicité de photographies de parties génitales («cyberflashing»), et l'incitation à la violence ou à la haine en ligne;	***pratiques dites «de conversion»,*** le partage non consenti de matériels intimes ou manipulés, la traque furtive en ligne, le cyberharcèlement, l'envoi non sollicité de photographies de parties génitales («cyberflashing»), et l'incitation à la violence ou à la haine en ligne;

Or. en

Amendement 147
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f bis) demander instamment à la Commission de présenter une proposition visant à inclure la violence sexiste dans la liste des activités criminelles énumérées à l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE afin d'ouvrir la voie à de nouvelles actions au niveau de l'Union en vue de l'élimination de la violence sexiste;

Or. en

Amendement 148
Margarita de la Pisa Carrión, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f bis) réaffirmer son engagement à protéger l'intégrité des filles en interdisant l'utilisation d'hormones de blocage de la puberté avant d'atteindre l'âge de la majorité, conformément au chapitre II de la convention d'Oviedo sur le consentement individuel;

Or. en

Amendement 149
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f bis) réaffirmer le droit d'asile pour les survivants de toute forme de violence sexiste et veiller à ce qu'ils bénéficient d'une protection, d'un soutien global et d'une intégration effective;

Or. en

Amendement 150
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f ter) prendre des mesures actives pour inclure les discours de haine et les crimes de haine parmi les infractions pénales relevant du domaine de la criminalité au titre de l'article 83, paragraphe 1, du traité FUE et activer la «clause passerelle» à cet égard; demander instamment à la Commission de se préparer à entamer la deuxième phase de la procédure et à proposer une directive visant à lutter contre les discours et les crimes de haine, tant en ligne que hors ligne, en accordant une attention particulière à certains groupes vulnérables spécifiques, notamment les femmes responsables politiques, les femmes journalistes ou les défenseures des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 151
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f ter) exiger des voies sûres et légales pour les femmes et les filles en déplacement; les protéger contre la violence dans les centres d'accueil et reconnaître les persécutions fondées sur le genre et l'apartheid sexiste comme motifs d'asile;

Or. en

Amendement 152
Margarita de la Pisa Carrión, Mathilde Androuët, Viktória Ferenc

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f ter) condamner la pratique de la gestation pour autrui, qui implique l'exploitation reproductive et l'utilisation du corps d'une femme à des fins économiques ou autres;

Or. en

Amendement 153
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f quater) plaider, tant au niveau de l'Union qu'au niveau international, en faveur d'une action plus résolue contre la violence omniprésente en ligne visant les femmes, qui est devenue un obstacle croissant à la participation des femmes à la vie publique et à une représentation égale; demander l'élaboration de règles contraignantes sur la violence sexiste en ligne afin de veiller à ce que le phénomène omniprésent dans la sphère en ligne soit traité de manière coordonnée et cohérente;

Or. en

Amendement 154
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f quater) proposer la reconnaissance de l'apartheid sexiste en tant que crime contre l'humanité et à faciliter la poursuite des responsables par des tribunaux internationaux;

Or. en

Amendement 155
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f quinquies) demander à la Commission de veiller, à cet égard, à la bonne

application du règlement sur les services numériques et de transformer les mesures facultatives qu'il comporte, à savoir le code de conduite pour la lutte contre les discours haineux illégaux en ligne, en mesures contraignantes pour toutes les plateformes en ligne;

Or. en

Amendement 156
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point f sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	f sexies) enjoindre à la Commission, aux très grandes plateformes en ligne (TGLP) et aux très grands moteurs de recherche en ligne (TGMRL) de permettre au public d'exercer un contrôle sur leurs évaluations annuelles des risques liés à la violence sexiste ainsi que sur les mesures d'atténuation mises en place pour faciliter la recherche, une meilleure compréhension du phénomène ainsi que des solutions adéquates;

Or. en

Amendement 157
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en	g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en

garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique;	garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique; ***demande que l'égalité entre les hommes et les femmes devienne un critère essentiel et obligatoire pour l'attribution des fonds européens destinés aux pays tiers; insiste pour que tout financement européen soit conditionné à des engagements concrets et vérifiables en matière de réduction des inégalités économiques et professionnelles entre les sexes, notamment par l'adoption de mesures en faveur de l'égalité salariale, de l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi, ainsi que de la lutte contre les discriminations;***
	Or. fr

Amendement 158
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique;	g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique***, y compris en promouvant des conditions qui permettent aux femmes de concilier leurs responsabilités professionnelles, publiques et familiales, facilitant ainsi leur participation pleine et effective aux processus décisionnels***;
	Or. en

Amendement 159
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique;	g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique; ***encourager et prendre des mesures pour garantir une véritable égalité hommes-femmes et la parité institutionnelle entre les hommes et les femmes à tous les niveaux décisionnels;***

Or. en

Amendement 160
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique;	g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination***, y compris au moyen d'institutions et de politiques publiques fortes qui garantissent l'égalité des chances***, afin de faire progresser la

participation des femmes à la vie publique;

Or. en

Amendement 161
Margarita de la Pisa Carrión, Viktória Ferenc

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) prendre des mesures pour ***appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant*** la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes ***à égalité avec les hommes***, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique;	g) prendre des mesures pour ***garantir*** la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes, sans discrimination, afin de faire progresser leur participation à la vie publique;

Or. en

Amendement 162
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) prendre des mesures ***pour*** appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique;	g) prendre des mesures ***urgentes et*** appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la ***société et à la*** vie publique;

Or. en

Amendement 163
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g

Proposition de résolution	*Amendement*
g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation des femmes à la vie publique;	g) prendre des mesures pour appliquer pleinement les engagements existants en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes, en garantissant la protection des droits humains et des libertés fondamentales des femmes à égalité avec les hommes, sans discrimination, afin de faire progresser la participation ***pleine et efficace*** des femmes à la vie publique;

Or. en

Amendement 164
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) promouvoir et plaider en faveur d'actions et de mesures concrètes visant à garantir la participation et le leadership des femmes dans la prise de décision dans la vie publique, y compris dans les domaines de la politique étrangère, de la défense et de la sécurité, ainsi que de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits et des crises; inviter la Commission à élaborer une méthode commune de suivi pour la collecte de données sur la participation des femmes dans ces secteurs;

Or. en

Amendement 165
Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) souligner qu'il importe de promouvoir l'autonomisation des femmes par l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, qui sont d'une importance vitale pour lutter contre les stéréotypes et les inégalités persistantes;

Or. en

Amendement 166
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) garantir l'accès à des services de santé mentale tenant compte de la dimension de genre, en répondant aux besoins des jeunes femmes et des personnes LGBTIQ + et en reconnaissant que la santé mentale est essentielle à la participation et à l'égalité;

Or. en

Amendement 167
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point g bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g bis) reconnaître que l'accès limité aux technologies de l'information et de la communication dans de nombreux pays du monde empêche les femmes et les filles de réaliser pleinement leur potentiel;

Or. en

Amendement 168
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g quater) soutenir et promouvoir activement la recommandation générale n°40 publiée en 2024 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision, définie comme la parité 50/50 entre les femmes et les hommes dans toute leur diversité en termes d'égalité d'accès et de pouvoir dans les systèmes de décision;

Or. en

Amendement 169
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g quater) condamner les discours de

haine en ligne visant spécifiquement les femmes, qui entravent leur participation à la vie publique, et soutient en ce sens les programmes d'éducation aux médias et de sécurité numérique pour les femmes et les filles;

Or. en

Amendement 170
Eleonora Meleti

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g quater) souligner l'importance de lutter contre les stéréotypes, les attitudes et les préjugés sexistes dans toutes leurs dimensions, par tous les types de médias, y compris les médias sociaux;

Or. en

Amendement 171
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g quater) souligner qu'il importe de lutter contre la menace que représentent les technologies manipulées par l'intelligence artificielle qui ont une incidence disproportionnée sur les femmes, afin de garantir la pleine participation des femmes et des filles à la vie publique;

Or. en

Amendement 172
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g quater) encourager une participation significative des femmes, à tous les niveaux décisionnels, à la politique étrangère et de sécurité ainsi qu'à la résolution des conflits, tant dans l'Union qu'à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 173
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g quinquies) faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 des Nations unies et du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, tant au niveau de l'Union qu'au niveau international, et assurer un suivi approprié des conclusions; souligner la nécessité pour la Commission d'élaborer un nouveau plan d'action pour donner l'impulsion nécessaire à une application renforcée et globale du programme et à son usage en tant que programme en faveur des droits de l'homme des femmes dans toutes les situations de prise de décision et d'élaboration des politiques;

Or. en

Amendement 174
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g quinquies) prendre acte de la montée de la création et du partage de trucages vidéo ultra-réalistes fondés sur l'IA et de l'incidence de ces images manipulées, tant en ligne que hors ligne, sur la participation pleine et effective des femmes à la vie publique;

Or. en

Amendement 175
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g sexies) souligner la nécessité de mettre au point un outil global pour surveiller et contrer le recul démocratique et le recul des droits des femmes, qui sont intrinsèquement liés; réaffirmer l'engagement de l'Union en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que priorité horizontale; soutenir et défendre les valeurs de diversité, d'égalité et d'inclusion (DIE) et les politiques correspondantes et prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre toute forme d'ingérence étrangère dans ces politiques au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 176
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g sexies) plaider en faveur du droit des filles à une éducation inclusive, équitable et de qualité, en tant que facteur essentiel de l'autonomisation et de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, en les dotant des connaissances, des compétences, des perspectives et des capacités essentielles tout au long de leur vie, pour leur permettre de faire valoir leurs droits, d'accéder à la justice, de participer pleinement à la vie publique et de lutter contre la violence sexiste;

Or. en

Amendement 177
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g septies) souligner la nécessité de mieux comprendre les mouvements anti-droits et anti-genre, y compris la désinformation fondée sur le genre, le phénomène incel et la misogynie, et en particulier la forme que ces phénomènes prennent en ligne sous le nom de «manosphère»; plaider en faveur de politiques plus actives pour les contrer et lutter contre ces discours; souligner l'importance de la prévention, notamment

en renforçant l'éducation aux médias numériques, en proposant une éducation complète à la relation et à la sexualité adaptée à l'âge et en sensibilisant les praticiens et les aidants;

Or. en

Amendement 178
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point g septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	g septies) souligner l'importance pour les femmes et les filles de pouvoir accéder à la justice à tous les niveaux, à des mesures de protection et de soutien efficaces, en insistant sur la possibilité de faire rapport, et la nécessité de traiter ces mesures rapidement;

Or. en

Amendement 179
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes ***et inclusives,*** et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et	h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et

de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin; rappeler que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde; ***souligner l'importance de la législation sur le viol fondée sur la notion de consentement***;	de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin; rappeler que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde; ***préciser que 90 % des migrantes clandestines qui empruntent la route méditerranéenne sont violées ou subissent des violences sexuelles par des passeurs et d'autres migrants[1 a]; reconnaître que l'idéologie transgenre constitue une menace pour le statut des femmes dans l'Union européenne et dans le monde entier, en brouillant l'identité des femmes, en permettant à un homme de s'approprier librement l'identité d'une femme, en encourageant un homme à participer à des institutions et à des compétitions en tant que femme, en permettant à un homme de bénéficier de l'égalité des sexes en tant que femme, en incitant à la violence ou en proférant des menaces contre les lanceurs d'alerte qui dénoncent de tels abus***;
	[1 a] source : https://news.un.org/fr/story/2024/11/1150996 International Organization for Migration (IOM), Mixed Migration Centre (MMC), Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), On This Journey, No One Cares if You Live or Die: Abuse, Protection and Justice along Routes between East and West Africa and Africa's Mediterranean Coast – Volume 2, IOM, MMC, UNHCR, Geneva, 2024.
	Or. fr

Amendement 180
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes et inclusives, et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin; rappeler que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde; souligner l'importance de la législation sur le viol fondée sur la notion de consentement;	h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes et inclusives, et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin; rappeler que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde; souligner l'importance de la législation sur le viol fondée sur la notion de consentement; ***réaffirmer que l'accès à un avortement sûr et légal est un aspect fondamental de la santé et des droits sexuels et génésiques des femmes et qu'il est essentiel à leur autonomie corporelle;***

Or. en

Amendement 181
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes et inclusives, et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin; ***rappeler que le viol reste l'une des violations des droits***	h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes et inclusives, et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin;

humains les plus répandues au monde; souligner l'importance de la législation sur le viol fondée sur la notion de consentement;

Or. en

Amendement 182
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h

Proposition de résolution	*Amendement*
h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes et inclusives, et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin; rappeler que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde; souligner l'importance de la législation sur le viol fondée sur la notion de consentement;	h) souligner que les droits des femmes et l'égalité hommes-femmes sont des droits humains fondamentaux essentiels à l'état de droit, à des sociétés résilientes et inclusives, et aux valeurs fondamentales de l'Union; souligner qu'il est déplorable que des millions de femmes et de filles, en particulier dans les contextes de conflits et de déplacement forcé, continuent d'être victimes de discrimination, de violence et de déni de leur dignité et de leur droit à décider de leur destin; rappeler que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde; souligner l'importance d'une législation sur le viol fondée sur la notion de consentement***, qui constitue une étape nécessaire pour adopter une approche globale de la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles***;

Or. en

Amendement 183
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) plaider en faveur d'une définition du viol fondée sur l'absence de consentement en tant que norme universelle dans toutes les régions, dans le but de renforcer la protection juridique et de faire en sorte que la violence sexuelle soit définie par l'absence de consentement, plutôt que par le seul recours à la force; promouvoir l'idée selon laquelle l'absence de résistance ou de silence de la part des victimes n'équivaut pas à un consentement; souligner que ni le consentement préalable ni une relation existante ne peuvent être interprétés comme impliquant le consentement actuel ou futur à tout acte sexuel;

Or. en

Amendement 184
Margarita de la Pisa Carrión, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) promouvoir la garantie de l'égalité entre les hommes et les femmes devant la loi et l'impartialité des procédures judiciaires; préciser que l'introduction de nouveaux règlements sur le consentement pourrait modifier un concept déjà défini juridiquement, ce qui créerait une insécurité juridique; souligner que la création de juridictions spéciales ou exceptionnelles risque de compromettre l'égalité juridique entre les hommes et les femmes et de porter atteinte à l'intégrité et à la cohérence du système judiciaire;

Or. en

Amendement 185
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) souligner que la guerre et les conflits ont des conséquences disproportionnées et désastreuses sur les femmes; plaider en faveur de la paix et de négociations inclusives dans le monde entier en tant que solutions pour mettre fin aux conflits et, partant, à la violence à l'égard des femmes et des filles dans ces contextes; reconnaître le travail incroyable accompli par les femmes dans les forces de maintien de la paix des Nations unies dans les zones de conflit du monde entier;

Or. en

Amendement 186
Rosa Estaràs Ferragut

Proposition de résolution
Paragraphe l – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) souligner que les personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles handicapées, sont confrontées à des obstacles structurels et pratiques à l'accès à la justice et à la participation à la vie publique; mettre en avant que des mesures spécifiques sont nécessaires pour garantir leur pleine inclusion, une accessibilité universelle et l'accès à une protection effective;

Or. es

Amendement 187
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) rappeler que le viol reste l'une des violations des droits humains les plus répandues au monde; exiger de tous les États membres qu'ils reconnaissent que le viol signifie le sexe sans consentement, et qu'ils garantissent aux survivants un véritable accès à la justice et à un soutien;

Or. en

Amendement 188
Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h bis) rappeler qu'il importe de prévenir la violence sexiste, au moyen de campagnes adéquates et d'autres actions, telles que des mesures éducatives ciblées et complètes adaptées à l'âge;

Or. en

Amendement 189
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

h ter) encourager activement la mise en place d'une éducation complète et adaptée à l'âge portant sur les relations et la sexualité, ainsi que l'organisation de campagnes ou de programmes de sensibilisation, afin d'améliorer les connaissances sur l'intégrité corporelle et le rôle du consentement dans les relations sexuelles, dans le but de donner aux individus les moyens de reconnaître les abus, de demander de l'aide, de naviguer avec davantage de confiance dans les mécanismes de signalement et, partant, d'améliorer l'accès à la justice et de réduire la tolérance à l'égard des pratiques abusives;

Or. en

Amendement 190
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h ter) souligner l'incidence disproportionnée du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les filles; promouvoir une perspective écoféministe et garantir la participation des femmes, des jeunes et des militants autochtones aux négociations sur le climat et la biodiversité;

Or. en

Amendement 191
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h quater) promouvoir l'adoption des normes incluses dans la convention d'Istanbul à l'échelle mondiale; mener un dialogue interne au sein du Conseil afin d'encourager les États membres qui n'ont pas encore ratifié la convention à le faire sans délai;

Or. en

Amendement 192
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h quinquies) condamner avec la plus grande fermeté le recours au viol et à d'autres formes de violence sexuelle comme arme de guerre et rappelle que de tels comportements peuvent constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité en vertu du droit international; œuvrer activement à ce que les auteurs de ces types de crimes fassent l'objet de poursuites et répondent de leurs actes au niveau international et par l'application du régime mondial de sanctions de l'Union en matière de droits de l'homme; renforcer le soutien aux efforts internationaux visant à documenter ces crimes dans les conflits en cours et aux mesures de prévention;

Or. en

Amendement 193
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h sexies) promouvoir la coopération étroite d'Eurojust avec la Cour pénale internationale (CPI) en ce qui concerne la documentation des viols, abus et autres formes de violence sexuelle en temps de guerre en Ukraine, et inviter l'Union, Eurojust et la CPI à renforcer encore les efforts de documentation coordonnés, tenant compte des traumatismes et axés sur les victimes, ainsi que les cadres de coopération à l'échelle mondiale pour d'autres zones de conflit afin de veiller à ce que les victimes soient identifiées, protégées et en mesure d'accéder à la justice;

Or. en

Amendement 194
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h octies) souligner qu'il importe de garantir l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP) à toutes les femmes, en particulier la contraception d'urgence, le dépistage des infections sexuellement transmissibles, la prophylaxie post-exposition et les soins d'avortement, étant donné que l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation est essentiel pour remédier aux conséquences de la violence sexuelle pour les survivants;

Or. en

Amendement 195
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h nonies) souligner que l'absence ou le refus d'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, y compris l'avortement sûr et légal, est une forme de violence sexiste et de violation des droits de l'homme et des droits fondamentaux et œuvrer activement en faveur d'une large accessibilité de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation à l'échelle mondiale; inviter la Commission à présenter une proposition visant à inscrire le droit à un avortement sûr et légal dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 196
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h decies) veiller à ce que les politiques extérieures de l'Union promeuvent activement l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable;

Or. en

Amendement 197
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h undecies) s'engager à augmenter le financement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et des droits des femmes, y compris la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, dans le prochain cadre financier pluriannuel et en faire une priorité dans le cadre de la future stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'après-2027 et du plan d'action IV sur l'égalité entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 198
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point h duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	h duodecies) plaider en faveur de l'élimination de l'impunité pour toutes les formes de violence sexiste, y compris la violence domestique, la violence sexuelle, la traite des êtres humains et les pratiques préjudiciables;

Or. en

Amendement 199
Beatrice Timgren

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par un système judiciaire patriarcal et androcentrique;	***supprimé***

Or. sv

Amendement 200
Kathleen Funchion, Elena Kountoura, Carolina Morace, Irene Montero, Emma Fourreau, Hanna Gedin

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes ***pour*** supprimer les obstacles structurels ***perpétués par*** un système judiciaire patriarcal et androcentrique;	i) promouvoir la représentation ***accrue*** des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes***, dans le but de*** supprimer les obstacles structurels ***ancrés dans*** un système judiciaire patriarcal et androcentrique***, et de favoriser un système judiciaire véritablement égalitaire, inclusif et représentatif de la société dans son ensemble***;

Or. en

Amendement 201
Lucia Yar, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Abir Al-Sahlani, Raquel García Hermida-Van Der Walle

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par un système judiciaire patriarcal et androcentrique;	i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes ***et prendre des mesures actives pour garantir un large accès des femmes, des minorités et des groupes marginalisés à une profession juridique*** pour supprimer les obstacles structurels perpétués par un système judiciaire patriarcal et androcentrique;

Or. en

Amendement 202
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par ***un système judiciaire patriarcal et androcentrique***;	i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par ***certains systèmes judiciaires partisans, corrompus ou par des tribunaux religieux qui traitent des affaires civiles***;

Or. fr

Amendement 203
Heléne Fritzon

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par un	i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par un

système judiciaire patriarcal et androcentrique;	système judiciaire patriarcal et androcentrique ***et garantir l'égalité des chances***;

Or. en

Amendement 204
Chiara Gemma

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels ***perpétués par un système judiciaire patriarcal et androcentrique***;	i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes***, en garantissant l'égalité des chances, la transparence et un accès fondé sur le mérite*** pour supprimer les obstacles structurels ***à la progression professionnelle***;

Or. en

Amendement 205
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir ***la*** représentation ***des femmes*** au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par un système judiciaire patriarcal et androcentrique;	i) promouvoir ***le leadership des femmes et leur*** représentation au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels perpétués par un système judiciaire patriarcal et androcentrique;

Or. en

Amendement 206

Maria Walsh, Loucas Fourlas, Eleonora Meleti, Rosa Estaràs Ferragut, Arba Kokalari, Liesbet Sommen, Jagna Marczułajtis-Walczak

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i

Proposition de résolution	*Amendement*
i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels ***perpétués par un*** système judiciaire ***patriarcal et androcentrique***;	i) promouvoir la représentation des femmes au sein de l'appareil judiciaire et de ses instances dirigeantes pour supprimer les obstacles structurels ***au sein du*** système judiciaire ***patriarcal et androcentrique***;

Or. en

Amendement 207
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i bis) souligner l'importance de la pleine reconnaissance des femmes transgenres en tant que femmes, en notant que leur inclusion est essentielle à l'efficacité de toute politique d'égalité entre les hommes et les femmes et de lutte contre la violence; demander la reconnaissance et l'égalité d'accès des femmes transgenres aux services de protection et de soutien;

Or. en

Amendement 208
Margarita de la Pisa Carrión, Mathilde Androuët

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

i bis) veiller à ce que la nomination aux postes de juge se fasse exclusivement sur la base du mérite, des compétences et des efforts, en évitant les critères non objectifs ou arbitraires;

Or. en

Amendement 209
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i bis) engager l'Union en faveur d'une politique étrangère, de développement et de sécurité féministe, inclusive et intersectionnelle, en donnant la priorité aux femmes et aux défenseurs des droits fondamentaux des personnes LGBTIQ+;

Or. en

Amendement 210
Mathilde Androuët, Elisabeth Dieringer, Catherine Griset, Margarita de la Pisa Carrión

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	fournir une définition précise de « femme » et de « fille » en tant que réalité biologique;

Or. fr

Amendement 211
Raquel García Hermida-Van Der Walle, Lucia Yar

Proposition de résolution

Paragraphe 1 – point i ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i ter) souligner que le féminicide, défini comme le meurtre de femmes et de filles en lien avec leur genre, constitue l'une des formes les plus extrêmes de violence sexiste et constitue une violation grave des droits fondamentaux universels; condamner fermement l'absence de définition harmonisée et les incohérences persistantes dans la collecte de données et le signalement de cette infraction, ce qui entrave sérieusement l'efficacité de la prévention et de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes; demande une reconnaissance mondiale de ce crime et un effort mondial en vue de l'élimination des féminicides;

Or. en

Amendement 212
Mélissa Camara

Proposition de résolution
Paragraphe 1 – point i ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	i ter) garantir un financement durable et une protection juridique aux organisations féministes et LGBTIQ+, en particulier aux groupes de terrain attaqués par le rétrécissement de l'espace civique et les lois restrictives sur les organisations non gouvernementales;

Or. en